



Commune de MAILLEBOIS

ANNÉE 2024

N° 185

Novembre /
Décembre 2023
Janvier 2024

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

Séance du 21 novembre 2023

A
U

Présents : M. de Boisanger Arnaud, Mme Danielle Girard, Mme Françoise Hardy, M. Daniel Chéron, M. Manuel Fonseca, M. Alexandre Maisons, M. Patrick Toutain, M. Geoffrey Osternaud, M. Jean-Paul Alleaume, M. Ivo Vandeveld, M. Philippe Merlet, M. François Caré (arrivé à 21 h 10 après la 1^{ère} délibération)

Excusés : M. Laurent Palat ;
Secrétaire de séance : M. Philippe Merlet

Projet d'extension du parc Photovoltaïque :

M. le Maire : Deux réunions d'information et d'explication ont été organisées avec la société EDF Renouvelable sur les actions menées et l'étude d'impact. Des actions sont toujours en cours et une réunion est prévue fin décembre à la préfecture. Néanmoins nous avons pu constater des avancées conséquentes sur nos différentes interrogations. A présent nous devons donner un avis sur ce projet d'extension.

M. Osternaud : Nous avons toujours des interrogations sur le bassin de rétention à l'extérieur de la zone du camp, qui n'apparaît pas sur certains documents ainsi que sur les zones d'habitation. Il est dommageable que le dossier ne soit pas complet sur ce sujet.

M. le maire : Au vu de la quantité de documents il est presque normal que certains ne reprennent pas toutes les données. Néanmoins nous savons que des contacts vont être pris avec les 2 riverains qui sont propriétaire-exploitant.

M. Toutain : Les études sont commencées mais non finalisées. Il faudra attendre l'enquête publique. Il faut qu'ils finalisent avec les différents propriétaires pour le bassin et les éventuels chemins d'accès. Néanmoins nous avons eu beaucoup d'informations.

M. Fonseca : Sur un projet de cette envergure, il faut avoir beaucoup d'informations et de questionnements. Il y a des années nous avons fait des erreurs, cette fois-ci on va essayer de faire mieux et de ne pas refaire les mêmes erreurs. Nous devons être vigilants.

M. Toutain : EDF Renouvelable a pris l'engagement de nous informer de toutes les avancées avant l'enquête publique.

M. Fonseca : Il faut faire preuve de prudence et de vigilance.

M. le Maire : Le service d'instruction de la préfecture doit lui aussi faire des remarques, notamment sur le trafic routier engendré par les travaux. La prévision moyenne, annoncée par la société, EDF Renouvelable est de 2 à 5 camions jour.

M. Chéron : Malheureusement nous avons déjà 600 camions en moyenne qui transitent par Maillebois, le trafic annoncé est donc très faible.

M. Fonseca : est-ce que le futur projet sera inclus dans la carte des énergies renouvelables, partie photovoltaïque
M. le Maire répond par l'affirmative.

M. Merlet : Depuis notre première réunion EDF Renouvelable a fait beaucoup d'avancées sur nos différentes remarques ainsi que sur la prise en compte des dysfonctionnements de la première phase. Certes il faudra bien vérifier et contrôler lors du chantier. Nous devons être très proches des différents organismes de suivi du chantier.

F
I
L

D
E

L
A

B
L
A
I
S
E

Vote du Conseil : Accord sur le projet d'extension

Deux Abstentions : M. Osternaud et M. Fonseca

Neuf pour : M. Chéron, M. Maisons, Mme Hardy, Mme Girard, M. Vandavelde, M. Alleaume, M. Toutain et M. Merlet et M. de Boisanger.

Organisation du mode de consultation de la population des habitants sur la cartographie correspondant à la loi d'accélération des énergies renouvelables : Eolienne, Solaire, Méthanisation, Géothermie, (loi n°2023-175 du 10 mars 2023) ;

M le Maire : Dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, quatre filières : Eolienne, solaire, géothermie, photovoltaïque, nous devons consulter la population.

L'agglomération a produit des cartes sur les possibilités d'implantations dans la commune.

L'agglomération a mis en place un site de consultation qui fermera le 8 décembre.

De notre côté, nous allons mettre en place différentes informations sur les procédés de consultation, aussi je propose :

En prenant exemple sur une commune proche qui a rédigé un document et qui renvoie sur le site de l'agglomération, on peut adjoindre,

Du panneautage en affichage dans les différentes communes

Information via Panneau Pocket

Faire du boîitage

Mettre à disposition les cartes en Mairie ainsi que la mise en place d'un cahier d'observations jusqu'au 12 janvier 2024.

Le conseil municipal devra délibérer sur ces cartes avant le 31 janvier. Les cartes seront alors remontées vers l'agglomération.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modalités de la consultation.

Informations et questions diverses

M. le Maire : Nous avons eu une réunion avec l'inspecteur d'académie, la nouvelle directrice du groupe scolaire « Georges Perec ». Cette réunion s'est très bien déroulée et l'inspecteur était très satisfait des activités proposées et de l'enseignement donné aux enfants.

Avec nos effectifs, 80 enfants en 2023/2024 et 77 prévisionnels en 2024/2025 nous entrons dans une zone de turbulence. Dans certaines communes proches des fermetures de classes sont annoncées.

M. Chéron : Information sur la carte scolaire, l'administration n'a pas encore défini sa carte, la sortie est prévue en janvier. Si fâcheusement nous perdions une classe, cela engendrerait un passage éventuel à trois niveaux sur la plupart des classes, ce qui peut devenir complexe, surtout avec un effectif élevé par classe.

M. Maisons : Est-il possible d'étudier un rapprochement avec des communes proches ? nous avons des projets de cantines scolaires et des structures d'accueil.

Cela demanderait la création d'un syndicat scolaire.

M le Maire : nous pouvons étudier cette possibilité.

Le conseil départemental a envoyé une invitation pour des activités « Art en scènes » à l'été 2024 et début 2025. Manifestations culturelles, rencontres et échanges avec des artistes professionnels.

En 2024 nous avons les activités « ART et CLOCHERS »

En 2025, avril et mai seraient possibles

Le conseil opterait pour une programmation sur 2025.

Une de nos agents, Mme Agnès Lemaire, arrive en fin de contrat le 27 novembre 2023, elle faisait des remplacements depuis trois ans. Je tenais à la remercier pour le travail accompli.

Le conseil s'associe à M. le Maire.

Tour de table :

M. Toutain : Le groupe de citoyens vigilants qui a suivi la construction du nouveau silo, après dialogue a obtenu de la société NATUP le remplacement d'une dizaine d'arbres à grandes tiges, ils ont souffert de la sécheresse. Lors de la tempête, le cormier en haut de la « rue du cormier » est tombé. Il faudrait le remplacer

M. Alleaume :

Nous avons réalisé des recherches de fuites d'eau avec la société GEDIA.

Une fuite a été trouvée à Maillebois dans la côte en direction de Brezolles, la société STAG va intervenir très rapidement. Sur Blévy une vanne fuirait au niveau du carrefour route de « Laons » et RD 20, mais le diagnostic n'est pas très probant, il y aurait peut-être d'autres petites fuites sur le réseau.

Concernant le « cormier », il faudrait le replanter et sécuriser le carrefour.

M. Caré : il n'est pas très judicieux de remettre un arbre à cet endroit.

M. Fonseca :

Des anciens se font agresser et escroquer, est-il pas possible de sensibiliser les gens sur ces types de risques ?

M. le Maire : oui mais il faut aussi faire attention de ne pas créer un effet de panique chez nos anciens.

Il a été très agréable de voir la présence d'enfants et de familles aux cérémonies du 11 novembre, il faudrait communiquer sur cela.

M. Maisons : Sur Blévy les enfants s'étaient déplacés le 10 novembre avec les enseignantes aux monuments aux morts.

M. Merlet : Un mail de remerciements, dès le lundi, a été adressé aux écoles avec photos et demande de relais de remerciements auprès des enfants et au corps enseignant.

M. Osternaud :

Le premier conseil d'école a eu lieu. Le corps enseignant remercie pour les travaux, remise en peinture, mise en place d'un lavabo ainsi que pour la participation à la classe de neige ; Il ne faut pas oublier d'informer les écoles sur la prochaine journée de nettoyage communal afin de pouvoir faire participer les enfants et associer les parents. Il y a de nombreux projets en cours.

Effectif écoles 2023/2024 : 6 PS – 8 MS – 17 GS – 14 CP – 10 CE1 – 15 CE2 – 2 CM1 -8 CM2 -

soit : 80 enfants

Le conseil d'école du 10 novembre 2023 est consultable sur le site internet de la Mairie.

Stationnement, le soir, dans la « rue du vieux pont » à Blévy, est-il possible de réglementer le stationnement ?

M. Merlet : Ce souci sera, à nouveau, abordé simultanément au conseil lors de la délibération de la mise en œuvre de la zone trente (30 Km/h) dans le centre de Blévy.

M. Merlet : Il y a eu du vandalisme sur le stade de football de Blévy, dérapage avec des véhicules. Cela est totalement idiot. La gendarmerie a été prévenue.

Toujours du vandalisme, sur le réseau de câble téléphonique. Des câbles ont été sectionnés et volés dans les chambres de tirage sur le bord de la route entre Maillebois et Blévy. Cela isole une trentaine d'abonnés et souvent des personnes âgées qui ne disposent que d'un abonnement simple téléphonique. Les abonnés qui disposent d'internet ne sont pas impactés, car le service passe par le réseau de fibre optique entre Maillebois et Blévy.

Pour information le câble fibre peut être endommagé lors des actions de vandalisme « écrasement ».

Il est déplorable que des personnes, souvent isolées, soient escroquées. Il faut être très vigilant.

Sur le chemin place des « Marronniers » à Chennevières il y a de plus en plus de trous. Il faudra intervenir dès que possible.

Téléthon : pour information en 2024 il n'y aura plus de collecte de papier.

Merci à l'ensemble les gens qui gardaient le papier. Dès à présent, ils doivent remettre celui-ci dans la filière de ramassage de l'agglo.

Séance du 19 décembre 2023

Présents : M. de Boisanger Arnaud, M. Alleaume Jean-Paul, M. Caré François (arrivé à 21h07), M. Chéron Daniel, M. Fonseca Manuel, Mme Girard Danielle, Mme Hardy Françoise, M. Maisons Alexandre, M. Osternaud Geoffrey (arrivé à 20h50), M. Toutain Patrick.

Absents : M. Merlet Philippe (pouvoir à M. Osternaud Geoffrey), Palat Laurent, Vandeveld Ivo

Secrétaire de séance : M. Toutain Patrick.

M. le Maire ouvre la séance et demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

Modification du budget afin de permettre le remboursement du dépôt de garantie d'un locataire ayant quitté un logement communal. L'ajout de ce point est accepté par l'ensemble des conseillers présents.

Budget eau et assainissement : délibération modificative des résultats 2022

Budget eau et assainissement : décision modificative du budget général pour intégrer cette modification et couvrir le transfert des résultats

Ces deux points de l'ordre du jour sont traités simultanément car avec le transfert du budget eau et assainissement de la commune à l'Agglo le conseil doit avant la fin de l'année procéder sur le budget général

A une rectification d'affectation des résultats 2022 du budget général pour récupérer les résultats du budget annexe Eau-Assainissement

Passer une décision modificative (DM) pour retracer cette rectification et prévoir le transfert des résultats vers l'Agglo conformément à la délibération prise le 28 septembre dernier.

On rappelle que le conseil du 28 septembre a décidé le transfert de 100% du résultat d'investissement au 31 décembre 2022 soit 188 834,35€ et de 50% du résultat de fonctionnement soit 119 488,09€, la commune gardant 50% soit 119 488,09€

Les transferts à l'Agglo doivent se faire vers chaque section du budget de l'Agglo avec un mandat au budget Eau et un mandat au budget Assainissement

La commune ayant un budget unique eau et assainissement, le trésorier nous conseille comme clé de répartition pour le transfert à l'Agglo les chiffres d'affaires respectifs de l'eau et de l'assainissement.

Les services de l'Agglo trouvent cela cohérent.

CA 2022 Eau	98 360 €	65,23%
CA 2022 Assainissement	52 426 €	34,77%

Les mandats de transfert seraient ainsi de

	Eau	Assainissement	Total
Investissement	123 179,52€	65 654,83€	188 834,35€
Fonctionnement	77 943,90€	41 544,19€	<u>119 488,09€</u>
			308 322,44€

En l'absence de questions, le conseil approuve à l'unanimité la modification des résultats 2022 pour récupérer les résultats du budget annexe Eau-Assainissement, puis approuve à l'unanimité la modification du budget général pour intégrer cette modification et couvrir le transfert des résultats.

Cantine tarifs

M. Osternaud rejoint le conseil à partir de ce point. M. le Maire informe le conseil que Yvelines Restauration, prestataire repas de la cantine scolaire, a augmenté ses tarifs en septembre 2023. Il indique que le conseil doit prendre la décision politique de répercuter ou non la totalité, voire plus, de la hausse de ces tarifs.

M. le Maire rappelle que la commune a déjà mis en place la mesure de cantine à 1 Euro. En réponse à une question de M. Toutain il ajoute que cette mesure concerne 15 à 20 familles, nombre à préciser ultérieurement si besoin.

Un débat s'engage sur le coût global d'un repas pour la commune, si on y ajoute le coût du personnel d'encadrement ainsi que le coût du transport par car.

M. Chéron demande si le coût du car est bien à la charge de la commune. M. le Maire répond que le coût du transport par car est bien à la charge de la commune même si c'est indirectement depuis que le transport scolaire, y compris cantine, est pris en charge par l'Agglo. Ce coût a été gelé lors du transfert de la compétence transport scolaire de la commune à l'Agglo.

En réponse à des questions relatives à la qualité de la prestation de Yvelines Restauration M. le Maire et M. Chéron attestent que les repas proposés sont de très bonne qualité.

M. le Maire propose une hausse du tarif de 31 centimes (hausse Yvelines Restauration) plus 4 centimes qui n'englobent pas toutes les hausses diverses associées à la cantine, dont le personnel. Cette proposition est soumise au vote.

Le conseil vote à la majorité des présents pour la hausse à 4,20 Euros des repas. M. Maisons vote contre car il est pour limiter la hausse à la répercussion de l'augmentation tarifaire de Yvelines Restauration, soit 4,16 Euros le repas. M. Fonseca s'abstient.

La discussion revient sur la mesure de la cantine à 1 Euro. M. Maison et M. Fonseca demandent s'il ne faut pas faire évoluer les coefficients liés au quotient familial (QF) afin d'assurer la neutralisation de la hausse pour les familles les moins favorisées.

M. le maire partage ce questionnement et indique qu'il faudrait alors remonter le seuil de QF de 578 à 635, celui de 950 à 1045 et enfin celui de 951 à 1046 (seuil d'application du nouveau tarif à 4,20 Euros).

Cette nouvelle grille est soumise au vote. Le conseil accepte cette grille à l'unanimité. Il faudra informer les familles de cette évolution.

M. Caré rejoint le conseil à partir de ce point.

La discussion se poursuit avec le tarif applicable à un agent communal qui souhaiterait prendre un repas à la cantine, sur demande préalable, ainsi qu'avec le tarif de la garderie.

En cas de facturation d'un repas d'adulte M. le Maire propose de prévoir un tarif égal au montant facturé par Yvelines Restauration. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Maire poursuit avec la question du prix de la garderie qui est actuellement, et ceci depuis de nombreuses années, de 2€ par heure. Le service de garderie a permis une recette pour la commune de 7 636 Euros en 2022.

M. Maisons précise que ce service mobilise une personne de la commune pour une estimation de 390 heures de travail réparties entre deux heures le soir et une heure le matin sur une moyenne de cent trente jours de classe. Le service n'est donc pas actuellement déficitaire et le tarif pourrait donc être maintenu.

Le conseil vote à l'unanimité le maintien du tarif à deux Euros par heure.

Demande de subventions

M. le Maire précise en réponse à la question de M. Toutain que cette demande de subvention concerne le projet de construction des cantines scolaires au sein des écoles de Maillebois et de Blévy.

Nous avons contacté 5 architectes pour qu'ils nous fassent une offre d'honoraires pour la construction de ces 2 cantines.

Quatre sont venus sur place pour prendre connaissance des dossiers et visiter les sites de nos écoles.

Un a dit qu'il ne ferait pas de proposition chiffrée car de toutes façons il était le meilleur et que ses confrères étaient « nuls ».

Un a fait une proposition avec un taux d'honoraires variable de 10% sur le montant des travaux HT estimé à 1350 € du m² soit 23 800€ (le montant des travaux estimé est légèrement inférieur au chiffrage du CAUE 250 000€).

Un nous a fait une proposition avec un taux d'honoraires variable de 15% basé sur le montant de 250 000 € du CAUE + 3 490 € d'honoraires fixes soit 40 990 €.

Le troisième ne nous a pas précisé de montant de travaux mais a donné un taux d'honoraires variable de 7% et 21 530€ d'honoraires fixes.

Si on prend les travaux à 250 000 € cela donne 39 030 €.

M. le Maire ajoute qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de choisir un architecte mais d'autoriser la demande de subventions :

Cantine école de Maillebois : les subventions possibles sont de 61 200 Euros de l'état et de 30 000 Euros du département, pour un budget estimatif total 204 000 Euros.

Cantine école de Blévy : les subventions possibles sont de 49 500 Euros de l'état et de 30 000 Euros du département, pour un budget estimatif total 165 000 Euros.

Resteraient à la charge de la commune 112 800 Euros (Maillebois) plus 85 500 Euros (Blévy) à financer par emprunts.

M. le Maire rappelle la discussion lors de la séance du conseil précédente sur le sujet de l'évolution estimée de la fréquentation de l'école. En réponse à une question de M. Toutain, M. le Maire précise qu'il souhaite effectivement que le conseil s'interroge sur la viabilité du projet cantine avant de voter l'autorisation de demande des subventions.

M. Chéron, sollicité par M. le Maire, informe le conseil de l'existence du projet Territoire Educatif Ruraux (TER) du ministère de l'éducation. Ce projet TER envisage la possibilité dans le futur de regrouper des écoles primaires sur le modèle des collèges ; ce projet peut effectivement nous inquiéter. Dans notre cas Brezolles serait probablement la commune de regroupement mais d'autres communes que Maillebois seraient sans doute concernées en priorité.

M. Maisons relance l'idée qu'il évoquait lors de la précédente séance du conseil de solliciter des communes proches, telle que Saint Ange, afin de travailler à un regroupement par village. Un tel projet peut susciter l'intérêt dans la mesure où l'école de Châteauneuf est saturée. M. Maisons est favorable au lancement du projet car nous n'avons aucune certitude sur l'évolution des effectifs.

M. Chéron supporte cet avis et ajoute que la commune offre déjà beaucoup de services attractifs de qualité autour de son école et ces actions doivent être poursuivies.

M. Caré souligne que notre politique a toujours été de soutenir l'école et que cela doit continuer.

Pour M. Toutain il n'est plus temps de reculer ; nos projets avancent déjà souvent (trop) lentement.

M. Chéron ne s'inquiète pas d'un financement de la part restant à charge de la commune car nos perspectives financières sont favorables, surtout avec les revenus futurs du projet Crucey 2 d'extension de la centrale photovoltaïque.

M. le Maire cautionne tout à fait ce point de vue. M. Fonseca ajoute que c'est en proposant des services que nous pourrions continuer à attirer sur la commune de Maillebois.

M. le Maire clos le débat et demande de passer au vote d'autorisation des demandes des subventions telles que présentées précédemment et d'approuver les plans de financement.

L'ensemble du conseil vote pour à l'exception de Mme Girard qui s'abstient.

Mme Hardy note que les PV de séance du conseil n'ont pas toujours rapporté le détail des votes des délibérations, et souhaite que cela soit bien fait systématiquement à l'avenir.

Tour de table

M. Osternaud

L'arrivée tardive de M. Osternaud est due à sa participation à une réunion du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) qui avait lieu à Châteauneuf. M. Osternaud est délégué de la commune au SDIS selon une délibération du conseil dont le processus administratif reste à compléter ; comme pour d'autres communes sur les soixante qui sont rassemblées à ce niveau du département. Vingt communes étaient représentées à cette réunion.

M. Osternaud partage les informations suivantes : Le lieutenant Cattelin, sapeur-pompier professionnel à Dreux est le référent pour la commune de Maillebois pour tous sujets, et notamment les bouches d'incendies. Des anomalies ont été constatées sur ces bouches incendie et une tournée de vérification est à organiser. Toutes les casernes sont en sous-effectif et recrutent.

Les communes doivent répertorier les gîtes pouvant accueillir plus de quinze personnes ; cette responsabilité du maire a été rappelée à la suite de l'accident majeur récent en Alsace.

Lors de la réunion cantonale – à l’invitation des élus du canton – ayant eu lieu à Brezolles le 29 novembre dernier, une information à retenir est qu’il est de la responsabilité des exploitants agricoles d’entretenir les buses des fossés aux entrées des champs.

M. Fonseca

Rapporte les éléments suivants après la distribution des colis de Noël aux anciens qu’il a effectuée avec M. Osternaud samedi dernier sur Chennevières.

La sollicitation de l’APE (association des parents d’élèves) pour faire participer parents et enfants à cette distribution s’est avérée très positive ; les personnes âgées et les enfants étaient ravis. C’est une initiative qui peut encore être améliorée et est aussi à étendre pour l’année prochaine.

L’âge d’éligibilité est fixé à 78 ans. M. Fonseca souhaite savoir comment est établie la liste des bénéficiaires car il a été constaté que des personnes éligibles ne figuraient pas sur la liste de distribution et que d’autres n’étaient plus joignables.

Mme Girard et Mme Hardy lui répondent que la liste est établie d’après la liste électorale. M. Maisons suggère de mettre un avis dans le fil de la Blaise rappelant ce qu’est le colis de Noël offert par la commune.

M. Fonseca rapporte également qu’une pétition circule à Chennevières sur le sujet de la sécurité routière. Les habitants souhaitent être informés de l’avancement des réflexions sur ce sujet important pour eux après plusieurs accidents très sérieux.

M. Toutain

La Commission de contrôle (des listes électorales) s’est réunie le 6 décembre dernier. Elle a procédé à une revue des modifications apportées à la liste électorale depuis sa dernière réunion de mi-2022.

Depuis cette dernière réunion de 2022 la commission composée de trois membres a été renouvelée. Ces membres sont M. Toutain (un conseiller, succédant à M. Maisons), Mme Binet Solange (déléguée du Préfet) et Mme Claudine Le Mansec (déléguée du tribunal judiciaire)pour une durée de trois ans.

M. le Maire rappelle que les listes électorales sont maintenues à jour par l’INSEE avec l’inscription automatique des habitants de Maillebois atteignant l’âge de 18 ans, les radiations à la suite de décès, les radiations à la suite de l’inscription sur un nouveau lieu de résidence et l’inscription des nouveaux résidents de la commune qui se déclarent auprès de la mairie. Ne sont pas radiées les personnes ayant déménagé qui ne se sont pas réinscrites dans une autre commune.

Cette mise à jour très récente peut donc expliquer les constats faits lors de la distribution des colis de Noël.

La prochaine réunion de la commission de contrôle est prévue entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédant le scrutin de la prochaine élection européenne du 9 juin 2024.

Séance du 8 janvier 2024

Présents : M. De Boisanger, Danielle Girard, Françoise Hardy (mairesse déléguée de Dampierre), Daniel Chéron, Manuel Fonseca, Alexandre Maisons, François Caré, Geoffrey Osternaud, Jean Paul Alleaume, Ivo Vandeveldt et Philippe Merlet (maire délégué de Blévy) ;

Excusés : Laurent Palat, Patrick Toutain (pouvoir à Arnaud de Boisanger) ;

Secrétaire de séance : Philippe Merlet

Demande de subvention pour des travaux de voirie :

M. le Maire : Sur l’ensemble des subventions nous pouvons demander au département un maximum de 50%.

M. le Maire donne la parole à M. Merlet, qui présente le dossier :

Dans le cadre de dégâts des eaux provenant de la voirie chez un habitant, lors d’intempéries, la commune a été amenée à étudier une solution pour remédier à ces dégâts qui pourraient devenir récurrents. La zone concernée se situe en bas de la rue Saint Vincent.

Sur les conseils et l’expertise d’ ELI 28, la mise en œuvre d’un caniveau, adapté type CC2, a été préconisée et chiffrée.

Le dossier a été transmis à l'expert nommé, mais nous n'avons toujours pas de retour, favorable ou défavorable à ce jour. Néanmoins, je pense qu'il serait nécessaire de commencer à mettre en place des infrastructures ponctuelles pour canaliser les eaux pluviales, à l'avenir.

Ce caniveau rejoindra un caniveau déjà existant qui bénéficie, en extrémité, d'une bouche d'engouffrement.

M. Maisons : à ce jour, on ne valide que la demande éventuelle de subvention et non les travaux.

M. Merlet : oui, uniquement la demande de subvention.

M. Fonseca : Peut-on engager les travaux sans la validation de l'expert ?

M. Merlet : oui mais il y a un risque

M. Caré : si ces travaux sont justifiés et adaptés, il est possible de réaliser ceux-ci, car il faut savoir que la décision peut être longue et que, de ce fait, les dégâts pourraient perdurer.

M. le Maire : Il faut néanmoins préciser qu'aucun sinistre imputable à la commune n'avait été signalé par l'expertise des assureurs.

Vote du Conseil : Accord à l'unanimité pour la demande de subvention, le principe des travaux étant accepté.

Demande de subventions pour travaux d'aménagement de sécurité routière :

M. le Maire : Après avoir pris conseil auprès de l'AD2I et Eure et Loir Ingénierie, ELI 28 a établi un devis sur les quatre points abordés ce soir.

Le montant global estimé est de 13589 €.

Nous pouvons demander au département dans le cadre du FDI un maximum de 50% de subvention

Soit un reste à charge pour la commune : 6794.50 €.

M. le Maire donne la parole à M. Merlet, sur deux dossiers.

Sécurisation du carrefour au niveau de la RD 939 et RD 11.1 à Chennevières :

M. Merlet : Les services de l'AD2I préconise l'installation d'un panneau solaire lumineux : limitation de vitesse à 50 Km/h avec un rappel : ATTENTION CARREFOUR DANGEREUX. Ce panneau serait installé dans le sens Maillebois /Brezolles. ELI 28, service expert, est également favorable à ce type d'installation.

Je ne pense pas que ce panneau réglera tous les soucis, mais la mise en place de feux tricolores ou de régulation a été refusé par l'AD2I. La RD 939 est une route pour les convois exceptionnels.

Le marquage au sol des STOP sur la RD11.1 a été réalisé par l'AD2I, après notre réunion de septembre et un nouvel accident malheureux.

C'est un ensemble de signalétique qui peut être, éventuellement, efficace et compenser le manque de civisme.

Coût de l'opération estimé : 4120 € (subvention de 50 % du département et 50% d'autofinancement soit 2 060 €).

M. Fonseca : Je doute de l'efficacité de ce panneau, ce n'est pas cela qui va réduire la vitesse et améliorer la visibilité. Vitesse et visibilité sont les causes des différents accidents.

M. Maisons : la mise en place de panneau, même lumineux, ne sera pas efficace. Il faut réguler la vitesse.

M. Vandeveld : Autant retirer les bandes qui n'apportent que nuisances sonores et que beaucoup de véhicules évitent en circulant à gauche.

M. Maisons, M. Caré : équipement peu efficace qui engage des frais inutiles.

Sur l'installation de ce panneau, l'avis des membres du conseil, après de longues discussions, reste négatif.

Le conseil souhaite que l'installation de feux de régulation spécifiques adaptés au dépassement de vitesse, par déclenchement, soit réétudiée et que les services administratifs se prononcent par écrit sur le refus d'installation.

M. Merlet prend acte et contactera les services concernés, mais il informe que si la sécurité n'a pas de prix, il faut savoir que nous aurons une facture supérieure à 3500 € avec 50% à notre charge et que la solution sera repoussée en 2025.

Vote sur l'installation de ce panneau lumineux :

Contre (7) : Mme Hardy, M. Fonseca, M. Maisons, M. Alleaume, M. Vandeveld, M. Care, M. Osternaud

Abstentions (2) : Mme Girard, M. Chéron

Pour (3) : M. de Boisanger (M. Toutain), M. Merlet

Création d'une zone 30 km/h à Blévy :

M. Merlet : Les services de l'AD2I ont étudié la création d'une zone 30 km/h sur la traversée de Blévy. La commune est équipée de plateaux surélevés en entrée/sortie, ce qui rend cette mise en œuvre possible.

Les panneaux seraient installés juste avant les plateaux surélevés, rue St Vincent, rue de l'école, route de Dreux et rue des Champarts. De même, ils seraient positionnés rue de Baronval et du Bourg Neuf, soit 12 panneaux.

Coût de l'opération estimé : 3400 €, (subvention de 50% du département et 50 % d'autofinancement soit 1700 €).
Encore une fois, ce n'est sûrement pas cette installation qui réglera tous les soucis de vitesse, mais cela permettra aussi de demander régulièrement des contrôles de vitesse.

C'est un élément de régulation et de sécurisation.

M. Fonseca : comme pour Chennevières cela ne touchera pas la cible des personnes qui ne respectent pas la réglementation.

M. Maisons : Cela sera très peu efficace. Pourquoi ne pas installer des plateaux surélevés au niveau du carrefour de la rue de l'École et de la rue du Vieux Pont ainsi qu'au carrefour route de Laons et de la rue du Vieux Pont. Ces équipements semblent être efficaces dans certaines communes.

M. Merlet : Nous sommes sur des budgets largement supérieurs.

Autre question : que faire devant l'église pour limiter la vitesse ?

Le traitement de la vitesse dure depuis de nombreuses années sur Blévy. Une commission avait été créée sans résultat sur aucun des travaux étudiés.

M. Chéron : Devant l'église, on pourrait mettre des pavés.

M. Fonseca : Cela est très dangereux en moto

M. Merlet : Cela avait été envisagé lors de la création du parc. Faute de budget, cela a été abandonné par le conseil. Le budget est très élevé.

Néanmoins, je prends acte de vos demandes et je vais demander des devis estimatifs.

Sur la mise en œuvre de cette zone 30 km/h, l'avis des membres du conseil, après de longues discussions, reste partagé.

Vote sur l'installation de la zone 30 Km/h:

Contre (2) : M Fonseca, M Vandevelde,

Abstentions (5) : Mme Hardy, M Maisons, M Alleaume, M Caré, M Osternaud

Pour (5) : Mme Girard, M Chéron, M de Boisanger (M Toutain), M Merlet

Vote sur la demande de subvention : Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention et le tableau de financement.

M. le Maire reprend la parole et présente les deux autres dossiers.

Renforcement de la signalisation rue Hubert Latham, secteur de l'école, à Maillebois :

M. le Maire : après avis de l'AD2I, ELI 28 prévoit le remplacement des feux flash, hors service, par des feux clignotants « ATTENTION ECOLE ». Les feux seront remplacés mais les supports et les alimentations existants seront conservés.

Il y quelques mois nous avons connu un incident, heureusement sans gravité, et la mise en place des feux clignotants signalera encore mieux la présence de l'école.

Coût de l'opération estimé : 2700 €, (50% de subvention du département et 50 % d'autofinancement soit 1350 €).

M. Merlet : la remise en état est nécessaire

Vote sur l'installation des feux : Le conseil approuve à l'unanimité.

Vote sur la demande de subvention : Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention et le plan de financement.

Renforcement de la signalisation du carrefour route de Chennevières à Dampierre sur Blévy :

M. le Maire : Il a été constaté maintes fois que des véhicules ne respectent pas le panneau « laisser passer » pour traverser et prendre la direction de la rue de la Blaise, ou bien passent à une vitesse élevée.

Nous avons demandé conseil à Eure et Loir Ingénierie et pris l'avis d'AD2I.

ELI 28 préconise l'installation d'un panneau « STOP » en lieu et place du panneau « céder le passage » existant ainsi que la réactivation d'un marquage au sol adapté.

Coût de l'opération estimé : 3500 € (50% de subvention du département et 50 % d'autofinancement soit 1750 €).

M. Vandevelde : pourquoi ne pas mettre la rue de la Blaise en sens unique et installer un panneau « sens interdit » dans le sens de la descente ?

Mme Hardy : cela pourrait être une solution.

M. Osternaud : attention au sens de circulation pour les engins agricoles

M. le Maire : cela ne ralentira pas la circulation venant de Chennevières.

Vote sur la modification du carrefour :

Abstentions (2) : M. Fonseca, M. Osternaud

Pour (10) : Mme Girard, M. Chéron, M. de Boisanger (M. Toutain), M. Vandevelde, Mme Hardy,

M. Maisons, M. Alleaume, M. Caré, M Merlet

Vote sur la demande de subvention : Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention et le plan de financement.

Informations et questions diverses

M. le Maire : Comme vous le savez, dans le cadre de l'organisation du mode de consultation de la population des habitants sur la cartographie correspondant à la loi d'accélération des énergies renouvelables : Eolienne, Solaire, Méthanisation, Géothermie, (loi n°2023-175 du 10 mars 2023), nous avons mis à disposition les cartes ainsi qu'un cahier d'observations en mairie.

A ce jour, très peu de remarques ont été annotées.

Il y a eu des habitants intéressés pour l'installation de panneaux photovoltaïques, sur des parcelles A ou N mais qui n'entrent pas dans le cadre de cette consultation. Ces demandes ont donc été réorientées vers la chambre d'agriculture et les services de l'Etat.

La date limite de consultation est le 12 janvier 2024. Nous devons remonter toutes les informations à l'agglo en respectant la date limite de fin janvier.

Avant de délibérer, nous avons la possibilité de faire une réunion avec un spécialiste de l'Agglo dans le domaine d'énergie renouvelable ; souhaiteriez-vous que l'on se réunisse pour aborder ces sujets avant nos remontées d'information ?

Le conseil accepte de faire une réunion avec ce personnel.

Tour de table :

Mme Hardy : est-ce que la fibre est totalement déployée rue de la Chapellerie ?

M. le Maire : oui mais il y a toujours quelques difficultés sur les habitations isolées.

Il faut se rapprocher des opérateurs, à ce jour SFR n'a plus la priorité aux raccordements d'abonnés. Free est en cours de déploiement.

M. Merlet : Orange et Bouygues Telecom doivent arriver dans quelque temps.

M. de boisanger (sous couvert du pouvoir de M. Toutain) en profite pour redire que le Département a envoyé un bien mauvais signal en repassant de nombreuses routes à 90 km/h. Mauvais signal en terme de sécurité et en terme de maîtrise des dépenses ; quelle a donc été le coût de tous ces panneaux 90 que nous avons vu fleurir en 2023 ?

M. Chéron :

Les travaux de réparation de charpentes et de mise en œuvre de filet anti volatile sont en cours aux niveaux des préaux de l'école de Blévy.

M. Merlet :

Merci à M. Osternaud et M. Fonseca pour m'avoir suppléé pour la distribution des colis de Noël auprès de nos anciens. L'année prochaine nous essaierons de faire participer le CCAS et les enfants de la commune. Cela nécessitera une plus large communication et coordination.

Le dossier traité d'interdiction de circulation des poids lourds dans la commune de Blévy est en cours. Dossier traité par l'AD2I de Châteauneuf : Information de cette semaine.

Les travaux sur la charpente et la toiture du lavoir vont commencer. Nous avons sur ce chantier obtenu des subventions du département et de l'Agglo du Pays Drouais.

Je vais reprendre les permanences en mairie. Cela permettra aux habitants de faire part de leurs questions et avoir des informations sur certains projets. Ces permanences sont organisées pour écouter et entendre, les habitants de Blévy et ses hameaux.

Dates à retenir :

Samedi 27 janvier de 9h à 11 h ; Samedi 24 février de 9h à 11 h ; Samedi 30 mars de 9h à 11 h ; Samedi 27 avril de 9h à 11 h ; Samedi 18 mai de 9h à 11 h ; Samedi 29 juin de 9h à 11 h ;

Séance du 31 janvier 2024

Présents : M. De Boisanger, Danielle Girard, Françoise Hardy (mairesse déléguée de Dampierre), Daniel Chéron, Manuel Fonseca, Alexandre Maisons, François Caré, Geoffrey Osternaud, Patrick Toutain et Philippe Merlet (mair délégué de Blévy) ;

Excusés : Laurent Palat, Jean Paul Alleaume, Ivo Vandeveld (pouvoir à Philippe Merlet) ;

Secrétaire de séance : Philippe Merlet

Adoption ou modification de la cartographie établie par l'agglo de Dreux des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur la commune de Maillebois :

M. le Maire : Le conseil doit approuver ou modifier les quatre (4) cartes sur les projets d'installations terrestres dans le cadre des énergies renouvelables. Sur ces cartes apparaissent des zones d'interdiction, d'exclusion, des zones intermédiaires et des zones d'accélération.

Sur les zones intermédiaires lors d'un projet d'installation, le conseil peut être consulté et une enquête publique doit être proposée.

Sur les zones d'accélération, le conseil n'est pas consulté, il n'y a pas d'enquête publique et les décisions sont prises au niveau de la préfecture.

Tout promoteur d'un projet pourrait donc prétendre à vendre son énergie plus chère.

L'agglo a mis à disposition un site de consultation et de dépôts de remarques jusqu'au 8 décembre 2023.

La commune a mis à disposition en mairie, les cartes et un cahier de remarques. Ces informations ont été transmises par boitage et sur Panneau Pocket.

Il est vraiment dommageable que deux remarques seulement ont été transmises à l'agglo et deux remarques seulement ont été consignées sur le cahier.

Ce soir notre délibération doit porter sur quatre productions :

Solaire, géothermie, Eolienne et méthanisation.

La géothermie

La carte comprend deux (2) types de zones ;

Une (1) verte, correspondant à un potentiel de moyenne ressource et une (1) bleue de bon potentiel.

La procédure d'accélération vise les usines pour chauffer des grandes structures ou des zones à forte densité d'habitat. M le Maire propose de ne pas modifier la carte de l'agglo et de laisser les répartitions de zones. Il n'y a pas de projet grandiose sur la commune mais les particuliers gardent ainsi la possibilité d'un projet de géothermie individuelle.

Le conseil valide la carte en l'état.

Le solaire ou photovoltaïque

La carte présente la zone en voie de développement de l'ancienne base aérienne de Crucey, et la zone UX (zone industrielle et commerciale du PLU), correspondant aux établissements Favril.

M le Maire fait remarquer que sur cette carte n'apparaît pas la zone appartenant à la commune à proximité des silos à grain « NATUP » ;

M Toutain relève que, peut-être, la zone UX n'est pas une zone d'accélération, d'autant qu'il s'agit d'une propriété privée.

En ce qui concerne la zone à proximité des silos, celle-ci peut être proposée à condition que nous gardions la main pour l'avenir. Passer cette zone en zone intermédiaire générerait un avis favorable de MM Maisons, Toutain, Osternaud et Merlet.

Vote pour les différentes zones

Zone ancienne « base aérienne » - extension

Une opposition : M Osternaud

Zone UX à proximité des silos

Pas de proposition de déclaration, la carte reste en l'état.

Zone UX, établissements « Favril »

Le conseil vote contre une zone d'accélération avec trois abstentions : Mme Girard, Mme Hardy, M Chéron.

Production d'énergie éolienne

La carte présente trois (3) zones d'accélération, une à proximité de l'ancienne base aérienne et la route de Chennevières, une à proximité de la route entre Blévy et Chennevières et une en bordure des bois de saint Vincent.

Zone route de Chennevières et ancienne Base aérienne,

Cette zone est située à proximité et dans le visuel d'un site classé « La ferme fortifiée du Rouvray », dans la zone d'exclusion pour les vols militaires, axe des pistes sur la base aérienne. De plus cette zone est favorable à la migration de certaines espèces d'oiseaux protégés (vanneaux et pluviers).

Le conseil vote à l'unanimité pour le passage de cette zone en zone d'interdiction.

Zone en bordure des bois de Saint Vincent Cette zone est située en bordure des bois de Saint Vincent, classés « Natura 2000 » ;

Le conseil vote à l'unanimité pour le passage de cette zone en zone d'interdiction.

La Méthanisation

La carte présente trois zones, une d'exclusion (rose), une intermédiaire(jaune) et une verte d'accélération.

M le Maire : Il faut prendre en compte que nous n'avons pas de réseau de gaz à proximité. L'exploitation d'un méthaniseur pourrait engendrer un fort trafic routier pour son approvisionnement. L'agglo souhaiterait implanter un méthaniseur à forte capacité, notre commune n'est pas privilégiée. De plus, la gestion à prendre en compte serait la sortie du digestat.

M Osternaud : Les méthaniseurs agricoles, approvisionnés par des céréales seront revus à l'exploitation pour prioriser les méthaniseurs à matières organiques.

Analyse des zones vertes ou d'accélération ;

Pour toute installation le conseil émet le souhait d'être consulté,

Le conseil vote à l'unanimité pour le passage des zones d'accélération en zones intermédiaires (zones jaunes).

Analyse des zones roses ou d'exclusion ;

Dans ces zones sont implantées les différentes fermes de notre commune. Dans l'avenir la gestion des déchets organiques agricoles pourrait engendrer des difficultés. Mais il est aussi légitime que la commune et son conseil aient un regard sur des installations futures.

Aussi le conseil demande une modification ;

Le conseil demande que les zones d'exclusions soient maintenues uniquement pour les méthaniseurs à déchets ménagers.

Le conseil vote à l'unanimité pour la modification dans le cadre d'exclusion des déchets ménagers.

Informations et questions diverses

M le Maire :

J'ai participé à une réunion dans le cadre de l'habitat, je dois vous informer de propos peu réjouissants.

Malheureusement, on ne favorise pas les écoles de campagne, et il y a de plus en plus de fermetures de classes.

A ce jour, nous ne sommes pas concernés et c'est très bien. Mais notre projet de se rapprocher de certaines communes environnantes comme Saint Ange et Torçay, pourrait rencontrer quelques obstacles, car Saint Ange fait déjà partie du syndicat de Châteauneuf et modifier un syndicat pourrait s'avérer très compliqué.

De plus, il semblerait que 40% des jeunes ménages souhaiterait n'avoir qu'un seul enfant dans les 10 ans à venir.

M Maisons fait observer de se montrer prudent avec les statistiques, car souvent les couples autour de 35 ans aspirent à une famille.

Tour de table :

M Toutain :

Où en sommes-nous de nos grands projets, écoles, cantines ?

M le Maire : les dossiers de subventions sont déposés ; nous attendons désormais les retours de prises en compte.

Concernant les déchets ménagers, avons-nous des consignes sur les bacs.

M le Maire : la distribution n'a pas commencé mais il y a toujours la possibilité de retrait au niveau de l'agglo.

En mars des réunions d'informations doivent se mettre en place.

M Caré :

Avec la mise en place du nouveau système de tri, les poubelles jaunes seront très vite remplies et le ramassage ne s'effectue que tous les quinze jours. Cela pourrait avoir des conséquences dans l'avenir pour la gestion de nos déchets surtout en période estivale.

M le Maire : cela a été signalé à l'agglo, mais pas de retour à ce jour.

M Chéron :

Les travaux de charpente et toiture sur le lavoir de Blévy sont terminés.

Reste la maçonnerie. M Merlet : la société de maçonnerie a été contactée on attend la date de début des travaux.

Où en sommes-nous pour les projets d'isolation des écoles, nous avons eu l'avis d'architecte, les devis des artisans. Il faut impérativement avancer sur les projets d'isolation. M le Maire : les dossiers de subvention sont en cours de traitement.

M Merlet :

Une partie des travaux de remise en état des gouttières sur les préaux de l'école de Blévy sont terminés. Nous avons privilégié les gouttières côté cours.

L'artisan va intervenir sur les extérieurs rapidement.
